

Climat des affaires

UNE MÉDIOCRE 50^E PLACE

Trop réglementé, l'environnement des PME au Luxembourg n'est guère propice à l'entrepreneuriat, selon la Banque Mondiale.

Dans son rapport «*Doing Business 2009*», qui compare les cadres réglementaires en vigueur dans 181 pays, la Banque Mondiale classe le Luxembourg à la 50^e place. Loin derrière Singapour, qui caracole en tête, ou encore la Grande-Bretagne (6^e place), la Belgique (19^e place) ou la France (31^e place). Pire: en un an, le Luxembourg a dégringolé de cinq places. Un recul qui s'explique essentiellement, selon la Chambre de Commerce, par l'entrée dans le top 50 de pays en développement. Toujours est-il que le Luxembourg ne brille pas par la souplesse et l'aisance de ses procédures. Pénalisé par la lourdeur des démarches auxquelles sont confrontés les créateurs d'entreprises (six procédures administratives), tout autant que par la durée préalable à la naissance d'une société (26 jours), le Grand-



La Chambre de Commerce compte sur le 3^e plan PME pour améliorer ce classement.

Photo: www.aiz2005.lu

Duché ne figure qu'à la 21^e place dans le classement des 30 pays de l'OCDE.

La rigidité du droit du travail, les autorisations d'établissement ainsi que les coûts engendrés par le lancement d'une affaire (droits d'enregistrement, capital de départ) sont d'autres éléments qui contribuent à la contre-performance du Luxembourg dans cette étude évaluant, de façon

concrète, les obstacles rencontrés par un patron. Serait-ce toutefois la dernière année que le Luxembourg occupe une si mauvaise place dans ce classement? Selon la Chambre de Commerce, confiante, les réformes prévues dans le cadre du 3^e plan PME du gouvernement devraient permettre d'améliorer sensiblement la situation des entrepreneurs. ● F.M.